

**DEPARTEMENT  
DU VAR**

**EXTRAIT du REGISTRE  
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale  
De GRIMAUD**

**PREFECTURE DU  
VAR - TOULON**

**C. C. A. S. de GRIMAUD  
697 route nationale  
83310 GRIMAUD**

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	13
- Votants :	13

**Présents :** Monsieur Alain BENEDETTO  
Madame Martine LAURE  
Monsieur François BERTOLOTTO  
Madame Viviane BERTHELOT  
Madame Janine LENTHY  
Madame Marie-Dominique FLORIN  
Monsieur Jean-Louis BESSAC  
Madame Eva VON FISCHER BENZON  
Madame Yvette ROUX  
Madame Isabelle LUPORINI  
Madame Mireille BRUNEAU  
Madame Anne ZACHARY  
Monsieur Stéphane PEYNE représenté par  
Monsieur Bruno RAMBERT

**Excusés :** Madame Huguette REBOUL  
Madame Simone LONG

**Secrétaire de Séance :** Anne-Charlotte SALVI

En vue d'améliorer l'information des membres du conseil d'administration, l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », est venu compléter les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus* ».

Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat, lequel est acté par une délibération spécifique.

En application de ce qui précède, le ROB est soumis à l'attention des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2023, annexé à la présente.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,  
Martine LAURE**

